

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE COMMISSION DESTINÉE À FOURNIR AUX FONCTIONNAIRES INSCRITS SUR LA LISTE NOIRE L'OCCASION DE SE DISCULPER—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question au ministre de la Justice et, ce faisant, je veux lui rappeler une chose qu'il a dite il y a quelques instants, à savoir qu'un homme devrait être jugé, reconnu coupable et condamné par des juges et non par des politiciens. C'est en ces termes qu'il a répondu au député d'Oshawa-Whitby. Si le ministre croit vraiment à cela, en tant que ministre de la Justice et procureur général, comme il se désigne de temps à autre, ne pourrait-il pas instituer une commission ou un tribunal pour permettre aux personnes mentionnées sur l'infâme liste de l'opposition extraparlementaire, de se disculper devant des juges, si aucune preuve n'est trouvée à l'appui des accusations qui ont été portées contre eux par l'ex-solliciteur général, qui, après tout, est un homme et un politicien? Pourrait-il traduire par des actes ses paroles d'il y a quelques instants, afin de rendre justice à ces fonctionnaires qui ont subi un préjudice, en attendant que l'on trouve des preuves à l'appui des accusations lancées contre eux par l'ex-solliciteur général?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne vois absolument pas d'analogie dans ce cas. Nous parlions de personnes accusées en vertu du Code criminel, faisant l'objet de poursuites, reconnues coupables et condamnées. Quant à l'autre partie de la question du député, la lettre dont il parle n'est pas une accusation. Comme on l'a dit clairement, certaines des personnes mentionnées sur cette liste ont accédé à des postes très élevés à la Fonction publique canadienne.

● (1440)

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, si les personnes mentionnées sur cette liste étaient coupables de ce que leur a reproché le solliciteur général de l'époque, elles auraient dû être incriminées aux termes des articles appropriés du Code criminel. Elles ne l'ont pas été, et c'est là qu'est le problème. Le ministre voudrait-il revenir sur sa position quant à la constitution d'un tribunal pour permettre à ces personnes de faire reconnaître publiquement leur innocence? S'il refuse de le faire, envisagerait-il de constituer un fonds en vue de les dédommager pour les procédures judiciaires onéreuses qu'elles ont dû entamer en raison de la diffamation du gouvernement? Si le ministre refuse de prendre l'une ou l'autre de ces mesures, pourrait-il au moins faire une déclaration à l'appel des motions pour disculper les accusés de toute tentative de trahison, expliquer l'origine de la lettre de M. Goyer et assurer à la Chambre qu'à l'avenir, aucun ministre ne ternira la réputation de qui que ce soit sans avoir des renseignements ou des chefs d'accusation précis? C'est le moins que puisse faire le ministre étant donné la situation plus que délicate dans laquelle son collègue a mis ces fonctionnaires.

M. Basford: Nous avons déjà expliqué les circonstances à l'origine de cette lettre.

Questions orales

[Français]

LES FINANCES

LES DISPOSITIONS DU BUDGET RELATIVES À L'IMPOSITION DES PRODUITS DE L'ASSURANCE-VIE

M. Claude Tessier (Compton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des finances.

Étant conscient du fait que la plupart des Canadiens comptent sur l'assurance-vie comme principal moyen de sécurité financière advenant le décès de l'un des conjoints, est-ce que l'honorable ministre peut donner à la Chambre la ou les raisons justifiant les dispositions 62 et 63 du nouveau budget, visant entre autres à soumettre à l'impôt les veuves et les enfants?

Si telle est la situation, est-ce à dire qu'on exempte les gagnants de Loto Canada, alors qu'on veut faire payer ceux qui ont fait leur propre loterie et qui l'ont payée complètement, non pas pour leur propre bénéfice mais pour celui de leurs familles?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai donné une telle explication le soir du budget, et je suis prêt à la donner encore lorsque le bill que j'ai présenté hier, en première lecture, sera débattu.

* * *

(Traduction]

LE NORD CANADIEN

PINE POINT (T.N.-O.)—LA POSSIBILITÉ D'AIDE FINANCIÈRE À LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE SOURCE D'EAU POTABLE

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle porte sur l'approvisionnement en eau potable de Pine Point, dans les Territoires du Nord-Ouest. Le moins qu'on puisse dire, c'est que là-bas cela constitue un gros problème. L'analyse d'un échantillon de l'eau qu'on y boit, effectuée récemment par le gouvernement albertain, a révélé qu'elle était chimiquement impropre à la consommation. Le problème est très grave, en particulier pour les nouveaux-nés. Le ministre sait que la ville ne pourra pas disposer d'une nouvelle source d'eau potable cette année, si le gouvernement ne lui verse pas \$400,000 à cette fin d'ici le 1^{er} juillet. Le ministre est-il en mesure de nous dire si ses services vont accepter de débloquer cette somme?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de ce grave problème. Je sais que mes services s'en occupent, mais je ne puis dire au député quelle décision a été prise à cet égard.

M. Firth: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre s'il peut nous dire quand il sera en mesure de répondre à cette question. Si le ministère n'accorde pas ce financement à la ville, le ministre peut-il indiquer aux résidents de Pine Point où ils pourront se procurer leur eau potable l'hiver prochain, et peut-il nous dire s'il est disposé à financer cette autre source d'approvisionnement en eau?